



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 21 FÉVRIER 2018

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

Maxime GRANOUILLET (STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres US Dax Rugby Landes / Stade Aurillacois Cantal Auvergne du 27 octobre 2017 (J10 PRO D2), Stade Aurillacois Cantal Auvergne / Biarritz Olympique Pays Basque du 10 novembre 2017 (J12 PRO D2) et Aviron Bayonnais Rugby Pro / Stade Aurillacois Cantal Auvergne du 16 février 2018 (J23 PRO D2), M. Maxime GRANOUILLET est suspendu une semaine pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 21 février 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Maxime GRANOUILLET avec le Stade Aurillacois Cantal Auvergne, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 23 février 2018 inclus.

M. Maxime GRANOUILLET sera donc requalifié à compter du 24 février 2018.

Paul BELZONS (RC NARBONNE MÉDITERRANÉE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres RC Narbonne Méditerranée / US Colomiers Rugby du 8 septembre 2017 (J4 PRO D2), SA XV Charente Rugby / RC Narbonne Méditerranée du 2 février 2018 (J22 PRO D2) et RC Narbonne Méditerranée / Biarritz Olympique Pays Basque du 16 février 2018 (J23 PRO D2), M. Paul BELZONS est suspendu une semaine pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 21 février 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Paul BELZONS avec le RC Narbonne Méditerranée, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 23 février 2018 inclus.

M. Paul BELZONS sera donc requalifié à compter du 24 février 2018.